

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 juillet 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES FEUX DE FORÊT

LA COOPÉRATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE DANS
L'UTILISATION DES INSTALLATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné le nombre très élevé d'arbres perdus à la suite de feux de forêt et vu qu'on a signalé hier et aujourd'hui que d'autres feux s'étaient déclarés, je propose, appuyé par le député de Hastings-Frontenac (M. Vankoughnet):

Que la Chambre demande au ministre de l'Environnement d'entreprendre des consultations avec ses homologues provinciaux en vue de s'arranger avec eux pour utiliser le plus efficacement possible les moyens de lutte contre l'incendie dont dispose le Canada.

Mme le Président: Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES COMITÉS DU CABINET

LA RÉUNION DU COMITÉ DES AFFAIRES DE L'OUEST—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Le premier ministre a déposé la liste des comités du cabinet qui révèle l'existence d'un comité des affaires de l'Ouest. Je propose donc, appuyé par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Qu'étant donné la performance du gouvernement en ce qui concerne les affaires de l'Ouest jusqu'ici, la Chambre charge le président du comité des affaires de l'Ouest de faire savoir à la Chambre quand le comité tiendra sa première réunion et si:

a) le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources comparaitra devant le comité pour expliquer sa politique énergétique, et

b) le comité rencontrera le ministre des Transports pour lui décrire un élévateur à grain.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

L'INDUSTRIE

LE PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAILLEURS DE L'AUTOMOBILE
MIS À PIED—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que la société Rockwell International of Canada a annoncé le licenciement de 300 employés à son usine de Chatham et de 200 employés à son usine de Milton, nouvel indice de la crise que traverse notre secteur manufacturier, je propose, avec l'appui du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que le gouvernement présente immédiatement un programme d'aide de transition en faveur des plus de 22,000 travailleurs de l'automobile au Canada qui ont été mis à pied pour une période indéfinie.

Mme le Président: Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LES SPORTS

LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL POUR REMERCIER LES
ATHLÈTES CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion à laquelle, j'en suis certain, la Chambre donnera un appui enthousiaste.

Étant donné que beaucoup de jeunes athlètes canadiens ont accepté d'appuyer la décision du gouvernement de boycotter les Jeux olympiques de Moscou en raison de la soif insatiable d'expansion de la Russie et qu'ils se sont entraînés pendant des années pour représenter leur pays lors de cet événement, je propose, avec l'appui du député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan):

Que le gouvernement du Canada prépare un événement spécial pour exprimer notre reconnaissance à tous ces athlètes et à leurs promoteurs pour qui nous n'avons que de l'admiration afin de leur montrer que nous reconnaissons non seulement leur contribution à leurs disciplines respectives, mais aussi leur loyauté envers leur pays et ses principes de liberté.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?